

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	57 856,44	28 939,26	28 917,18	13 200,71
	Autres immobilisations corporelles	138 188,64	107 004,65	31 183,99	37 139,45
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 589,79		6 589,79	6 589,79
TOTAL (II)		202 634,87	135 943,91	66 690,96	56 929,95
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 878,00		2 878,00	2 878,00
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	392 165,14		392 165,14	378 426,15
	Autres créances	25 310,51		25 310,51	32 637,89
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	175 242,66		175 242,66	124 265,05
	Charges constatées d'avance	22 263,99		22 263,99	1 145,11
	TOTAL (III)	617 860,30		617 860,30	539 352,20
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		820 495,17	135 943,91	684 551,26	596 282,15
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					7 259,00

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000,00	8 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	122 344,20	
	Report à nouveau		134 821,90
	Résultat de l'exercice	48 526,12	16 097,30
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		179 670,32	159 719,20
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	105 089,60	167 667,29
	Emprunts et dettes financières divers (3)	29 397,57	28 550,66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	616,00	616,00
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 715,16	42 889,55
	Dettes fiscales et sociales	217 195,85	189 391,22
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 866,76	7 448,23
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		504 880,94	436 562,95
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		684 551,26	596 282,15
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		48 526,12	16 097,30
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		462 201,48	331 087,26
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		229,91	368,22
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **684 551** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 381 112** euros et un total **charges** de **1 332 586** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **48 526** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	35 389,94		22 466,50			57 856,44
	Instal., agencement, aménagement divers	57 605,67					57 605,67
	Matériel de transport	62 025,71					62 025,71
	Matériel de bureau, mobilier	15 710,59		2 846,67			18 557,26
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 731,91		25 313,17			196 045,08
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	6 589,79					6 589,79
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 589,79					6 589,79
TOTAL		177 321,70		25 313,17			202 634,87

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	22 189,23	6 750,03		28 939,26
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	26 839,94	5 680,22		32 520,16
	Matériel de transport	60 919,44	387,89		61 307,33
	Matériel de bureau, mobilier	10 443,14	2 734,02		13 177,16
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 391,75	15 552,16		135 943,91
TOTAL		120 391,75	15 552,16		135 943,91

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	6 589,79		6 589,79
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	392 165,14	392 165,14	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	174,00	174,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	5 764,00	5 764,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 122,89	11 122,89	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	8 249,62	8 249,62	
	Charges constatées d'avances	22 263,99	22 263,99	
	TOTAL DES CREANCES	446 329,43	439 739,64	6 589,79
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
	(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	229,91	229,91		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	104 859,69	62 796,23	42 063,46	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	104 715,16	104 715,16		
	Personnel et comptes rattachés	37 845,31	37 845,31		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 039,94	69 039,94		
	Impôts sur les bénéfices	10 962,00	10 962,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	81 677,91	81 677,91		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 668,69	4 668,69		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	42 399,57	42 399,57		
	Autres dettes	47 866,76	47 866,76		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	504 264,94	462 201,48	42 063,46	
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 439,38			
	(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	42 399,57			

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		61 948
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		230
Banque - interets courus a payer	230	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 940
Fournisseurs - fact. non parve	19 940	
Dettes fiscales et sociales		41 778
Dettes provis. pr congés à pay	29 651	
Charges sociales s/congés à pa	11 554	
Charges sociales - charges à p	439	
Etat - autres charges à payer	134	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		22 264	22 264
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			22 264

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		2 100,56
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		2 100,56
Pénalités et amendes	2 100,56	
Résultat exceptionnel		(2 100,56)

A.C.D.
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 45 rue Edgar Quinet, 93350 LE BOURGET
528 441 009 RCS BOBIGNY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 48 526,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 526,12 euros
➤ A titre de dividendes	28 575,00 euros
Soit 35,72 euros par action	
➤ Le solde	19 951,12 euros
En totalité au compte « autres réserves »	
qui s'élève ainsi à 142 295,32 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 575,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

MB

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Moktar BOURABHA**

Moktar BOURABHA